



MA ROUEN

Réquisition or not Réquisition That's is the Question !!!

Le 27 mai 2024, alors qu'il était 18h18 un de nos collègues profitait d'un repos bien mérité en famille, lorsque son téléphone sonne.

A la vue de MA ROUEN sur l'écran et de l'heure tardive, il décroche en pensant à une urgence.

Son interlocutrice, l'adjointe au Chef de Détention lui intime l'ordre de se présenter le lendemain matin à l'établissement pour effectuer un service 12h00 sous peine de sanction en cas de refus.

Surpris par cette requête et ayant un rendez-vous pris de longue date le lendemain, notre collègue demande s'il s'agit d'une REQUISITION.

La réponse de Mme l'adjointe est OUI.

MENSONGE.

Ensuite il lui demande quel sera son poste.

Mme l'adjointe lui répondra « Si vous avez l'habitude de travailler sur la division 3 vous y serez affecté ».

MENSONGE !!!!

Il sera affecté au 2eme de la division 1.

Mme l'adjointe, dans l'administration, les mots ont leur importance.

Une réquisition n'est pas une attestation administrative (document que vous avez fourni à l'agent à sa demande).

Une réquisition est élaborée dans un cadre légal et normatif par des personnes investis de ce pouvoir et non sur le coin du bureau du secrétariat de direction.

Pour conclure, la CGT pénitentiaire de Rouen déplore que le mensonge soit devenu un mode de gestion des agents instaurant une légitime défiance entre la base et l'encadrement.

Il eut été plus productif de lui expliquer l'urgence de la situation plutôt que de le menacer. Contrairement à ce que certain membre de la hiérarchie semble croire les agents sont conscients de leurs obligations.

A Rouen le 30 mai 2024
Le bureau local